

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL Séance du 25 juin 2020 à 20h30

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

Étaient présents : Emmanuel COUESNON, maire, Alexandre DURANTE, Pascal VIDALIE, Pascal MICHAUX, adjoints, Valérie ARDEMANI TOPIN, Cécile POUSSEROT, Éric DAHYOT, Eléonore THERY, Sylvie de KERSAUZON, Jean-François MEHAT, Éric GRAND, Elsa BILLIAULT, Farida NAKIB, Gérard CHEREAU, Karim MEDJAHED

Absentes excusées : Elsa BILLIAULT (procuration à S. de KERSAUZON)

M. Alexandre DURANTE a été désigné secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal du 25 mai 2020

Sans commentaire, le procès-verbal du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité

2. Affectation des résultats 2019 – budget commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2019 présente un excédent de fonctionnement de 104 375.33€ ainsi qu'un excédent d'investissement de 79 519.17 €

Après avoir étudié les besoins de financement du budget lors de plusieurs réunions, Monsieur le Maire propose, pour équilibrer le budget 2020 :

- de garder à l'article R 002 « excédent antérieur de fonctionnement reporté » la somme 60 216.11 € sur les 104 375.33 € d'excédent de fonctionnement,
- d'affecter à l'article 1068 recettes de la section d'investissement le reste de cet excédent de fonctionnement soit la somme de 44 159.22€
- et de reporter à l'article R-001 « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté » la totalité de l'excédent d'investissement soit la somme de 79 519.17€.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident l'affectation des résultats 2019 tels présentés ci-dessus.

3. Vote des taux des impôts directs

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de ne pas augmenter en 2020 les taux d'imposition. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que les taux de l'année 2019 seront reconduits en 2020 comme suit :

	Taux 2019	Taux 2020	Produits attendus
Taxe d'habitation	13.27 %	13.27 %	182 861 € €
Taxe foncier bâti	11.10 %	11.10 %	92 252 €
Taxe foncier non bâti	46.69 %	46.69 %	16 575 €
Produit fiscal attendu :			291 688 €

4. Etude des demandes de subventions aux associations

Associations	montants 2019	montants 2020
Football Club d'Aincourt	1 350,00 €	1 300,00 €
Foyer Rural d'Aincourt	1 350,00 €	1 300,00 €
Comité des Fêtes	1 350,00 €	1 300,00 €
Anciens Combattants de Limay	150,00 €	150,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	250,00 €	250,00 €
Mémoire d'Aincourt	100,00 €	100,00 €
Anciens sapeurs-pompiers	150,00 €	150,00 €
AVL3C	100,00 €	100,00 €
ODYSSEE		150,00 €
POTAGER AINCOURT	150,00 €	150,00 €
	4 950,00 €	4 950,00 €

Pascal MICHAUX précise que l'association Odyssee intervient sur la commune auprès de quelques habitants

5. Budget prévisionnel 2020 – Commune

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel 2020, pouvant se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Montants	Libellé	Montants
011 Charges à caractère général	187 600.00	70 Produits des services	34 000.00
012 Charges de personnel	214 550.00	73 Impôts et taxes	304 913.00
014 Atténuation de produits	99 330.00	74 Dotations participations	188 924.00
65 Autres charges de gestion courante	72 192.91	75 Autres produits de gestion	24 000.00
66 Charges financières	8 100.00	77 Produits exceptionnels	500.00
67 Charges exceptionnelles	4 000.00	002 Résultats reportés	60 216.11
68 Dotations aux amortissements	6 780.020		
023 Virement à la section investissement	20 000.00		
042 Opération d'ordre entre section			
TOTAL	612 553.11	TOTAL	612 553.11

Montant des subventions versées aux associations locales (article 6574) :

Football Club d'Aincourt	1 300.00 €
Foyer Rural d'Aincourt	1 300.00 €
Comité des Fêtes	1 300.00 €
Anciens Combattants de Limay	150.00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	250.00 €
Mémoire d'Aincourt	100.00 €
Anciens sapeurs-pompiers	150.00 €
AVL3C	100.00 €
Potager d'Aincourt	150.00 €
Odyssee	150.00 €
TOTAL	4 950.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Libellé	MONTANTS	Libellé	MONTANTS
16 Remboursements emprunts	41 320.00	10 Dotations, fonds divers et réserves	3 956.00
20 Immobilisations incorporelles	20 000.00	13 subventions d'investissement	1 315.00
21 Immobilisations corporelles (hors opérations)	21 298.51	1165 Dépôts et cautionnement	350
23 Immobilisation en cours (hors opérations)	20 000.00	40 Opérations d'ordre entre sections	6 780.00
Total des opérations d'équipement (20-21-23)	26 500.00	21 Virement de la section de fonctionnement	20 000.00
Restes à réaliser	26 961.08	Affectation au compte 1068	44 159.22
		R 001 Solde d'exécution reporté	79 519.17
TOTAL	156 079.59	TOTAL	156 079.59

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent le budget prévisionnel 2020 tel présenté.

6. Aide au transport scolaire

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que la Commune subventionne depuis de nombreuses années les cartes de transport scolaire des élèves jusqu'à leurs 16 ans. Il propose de donner cette participation aux élèves jusqu'en classe de terminale.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDENT de maintenir pour l'année scolaire 2020/2021 la participation par élève jusqu'en classe de terminale de la manière suivante :

- pour la carte OPTILE : 40 €/ élève
- pour la carte IMAGINE'R : 80 €/ élève

sous réserve de ne pas bénéficier d'une autre aide (taxi, ambulance déjà pris en charge) ou démarche associative.

7. Affectation des résultats 2019 – budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte administratif 2019 du service assainissement présente un excédent de fonctionnement de 93 838.03 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 72 137.88 €

Après avoir étudié les besoins de financement du budget, Monsieur le Maire propose, pour équilibrer le budget 2020 :

- de garder à l'article R 002 « excédent antérieur de fonctionnement reporté » la totalité de l'excédent soit la somme 93 838.03 €,
- et de reporter à l'article R-001 « solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté » la totalité de l'excédent d'investissement soit la somme de 72 137.88 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident l'affectation des résultats 2020 tels présentés ci-dessus.

8. Budget prévisionnel 2020 – Assainissement

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel 20 du service assainissement, pouvant se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION			
DÉPENSES		RECETTES	
Libellé	Montants	Libellé	Montants
011 Charges à caractère général	125 733.15 €	70 Vente produits, prestations services	61 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	3 293.30 €	042 Opérations d'ordre entre sections	3 293.30 €
042 Opération d'ordre entre sections	29 104.88 €	R002 résultat reporté anticipé	93 838.03 €
TOTAL	158 131.33 €	TOTAL	158 131.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Libellé	Montants	Libellé	Montants
21 Immobilisations corporelles	47 949.46 €	040 Opérations d'ordre entre sections	29 104.88 €
23 Immobilisation en cours	50 000.00 €	R 001 Solde d'exécution reporté	72 137.88 €
040 Opérations d'ordre entre sections	3 293.30 €		
TOTAL	101 242.76 €	TOTAL	101 242.58 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adoptent le budget prévisionnel 2020 du service assainissement tel présenté.
Ils précisent qu'un réexamen du montant de la taxe communale d'assainissement sera nécessaire.

9. Désignation des délégués du SIBVVR

Le SIBVVR n'est toujours pas dissous officiellement, suite à un manquement de la préfecture. Par conséquent la trésorerie demande au syndicat de voter le compte administratif et le compte de gestion 2019, ainsi que le budget prévisionnel 2020 même si le syndicat pourra se dissoudre d'ici quelques mois.

De ce fait, le syndicat a besoin que chaque commune procède à nouveau à l'élection de ses délégués dans les meilleurs délais, deux titulaires et deux suppléants.

Se portent candidats titulaires : Emmanuel COUESNON et Alexandre DURANTE

Se portent candidats suppléants : Cécile POUSSEROT ET Sylvie de KERSAUZON

Emmanuel COUESNON et Alexandre DURANTE sont élus titulaires du SIBVVR à l'unanimité
Cécile POUSSEROT ET Sylvie de KERSAUZON sont élues suppléantes du SIBVVR à l'unanimité

10. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

VU les élections municipales de mars 2020 et la mise en place du conseil municipal le 25 mai 2020

VU la demande présentée par Monsieur le Directeur Départemental des Finances publiques du Val d'Oise suivant l'article 1650-1 du Code Général des Impôts qui prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants, et qu'il convient de proposer une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire demande, qui parmi les membres du Conseil, serait intéressé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de proposer 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants suivant la liste jointe à la présente délibération.

Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera à partir de cette liste les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants qui siègeront à cette Commission.

11. Rétrocession du réseau d'eau potable des Acacias à la commune d'Aincourt

La rétrocession du réseau d'eau potable de la copropriété des Acacias a été votée en assemblée générale le 3 février 2020, afin que les travaux de réfection de ce réseau présentant un problème de salubrité, puissent être entrepris par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Montcient (SIAEPM). Le syndicat ne peut entreprendre les travaux que sur des biens appartenant aux communes. C'est pour cela que la rétrocession du réseau est proposée au vote ce jour.

Monsieur le maire donne la parole à Pascal VIDALIE, président du conseil syndical de la copropriété des Acacias, pour présenter ce point de l'ordre du jour.

Pascal Vidalie rappelle l'architecture du réseau d'eau potable qui date de 1935 et qui surplombe le réseau d'eau usée de l'hôpital ainsi que le courrier du délégataire Véolia au SIAEPM en date du 13/05/2019 :

"Etant donné l'état de corrosion de la conduite, des fuites multiples, la conception de ce réseau, la configuration des piquages des branchements ... les intrusions potentielles d'eaux usées dans le réseau d'eau potable (lors de dépressions du réseau lors de tirages importants) nous apparaît comme un risque majeur qu'il nous apparaît primordial d'éliminer.

Nos équipes de recherche de fuite et de réparation de fuites ne sont pas à ce jour habilitées à intervenir dans cet environnement eaux usées et de toutes façons des réparations ne résoudre pas le problème dans le temps : Risque sanitaire persistant, apparition de nouvelles fuites inévitables.

Nous préconisons de mettre en œuvre une nouvelle conduite en PeHD de 63mm en forage dirigé et d'effectuer les reports / remplacement des branchements sur cette nouvelle conduite pour mettre en conformité définitivement ce réseau."

Monsieur Vidalie évoque également la compétence obligatoire de la commune en matière de distribution d'eau potable. S'agissant d'un service public, une obligation de desserte en eau pèse sur la commune : le raccordement au réseau de distribution d'eau potable ne peut être refusé à une habitation et ne peut être délégué à d'autres personnes publiques ou privées (dans le cas de la rue des Acacias le GHIV et le syndicat de copropriété).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident par 10 voix pour et 5 abstentions (conseillers résidents des Acacias), la rétrocession du réseau d'eau potable de l'allée des Acacias à la Commune d'Aincourt.

12. Mise à disposition du réseau d'eau potable des Acacias au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEPM)

Suite à la rétrocession du réseau d'eau potable de l'allée des Acacias, les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident la mise à disposition de ce réseau au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Montcient (SIAEPM) afin que celui-ci effectue les travaux de réfection nécessaires.

13. Rétrocession du département du Val d'Oise à la commune d'Aincourt de la rue de la Chapelle Saint Sauveur

En accord avec le conseil Départemental, des modifications de domanialité sont prévues afin d'optimiser la gestion de l'exploitation du domaine public sur le territoire.

Les RD130 et RD130E avaient une véritable fonction départementale lorsque l'hôpital et le sanatorium d'Aincourt étaient en pleine activité. Depuis de nombreuses années, l'activité est en forte baisse entraînant aussi une baisse de trafic sur ces routes départementales.

Ainsi, la RD130E n'a plus vocation à demeurer une route départementale et sera reclassée après travaux de remise en état. La RD130 sera reclassée lorsque l'activité de l'hôpital aura cessé.

Le reclassement de voirie, qui permet de modifier la domanialité d'une voirie entre deux collectivités, s'opère sans déclassement préalable.

Ce reclassement concerne le transfert, après réalisation de travaux de remise en état, du domaine public départemental vers le domaine public de la commune d'Aincourt :

- de la totalité de la RD130E pour un linéaire de 548m,
- de la parcelle D636, accessoire du domaine public de la RD130E, d'une contenance de 100m².

Le transfert de cette route Départementale (voirie et dépendances) se fera à la fin des travaux de remise en état par le Conseil Départemental par la signature du Procès-Verbal de transfert de propriété.

A l'issue de cette opération, le Département du Val d'Oise ne supportera plus les frais d'entretien de la voie transférée ainsi que l'ensemble des obligations tenant à la conservation de cette route départementale, celle-ci étant reclassée vers le domaine public de la commune d'Aincourt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le principe de reclassement après réalisation de travaux de remise en état, du domaine public départemental vers le domaine public de la commune d'Aincourt de l'intégralité de la RD130E (voirie et dépendances), soit du PR 0 + 000 jusqu'au PR 0 + 548 pour un linéaire de 548m, ainsi que de la parcelle D636, accessoire du domaine public de la RD130E, d'une contenance de 100m² ;

APPROUVE que ce reclassement se réalise à l'euro symbolique puisque les emprises foncières transférées sont en nature de voirie et constituent une charge de gestion et d'entretien ;

CHARGE les services de la commune du suivi de la procédure de reclassement ;

AUTORISE le maire à signer tous les actes afférents à la réalisation de cette procédure en partenariat avec le Département du Val d'Oise ;

PRECISE que les frais d'acte (rédaction et publication) seront supportés par le Département ;

DIT que la dépense inhérente à ce transfert sera prévue au budget communal ;

PRECISE que le reclassement de cette route départementale (voirie et dépendances) sera effectif et définitif, à la fin des travaux de remise en état par la signature du Procès-Verbal de transfert de propriété, et que le Département du Val d'Oise ne supportera plus les frais d'entretien de la voie reclassée et de ses dépendances, ainsi que l'ensemble des obligations tenant à la conservation de cette route départementale, celle-ci étant reclassée vers le domaine public de la commune d'Aincourt

Informations et questions diverses :

Valérie ARDEMANI TOPIN : le problème du bac d'ordures ménagères rue de la Bucaille a-t-il été réglé ?
Alexandre DURANTE lui indique avoir fait le nécessaire pour faire retirer les gravats du bac et prévenu le SMIRTOM de ramasser le contenant. Il s'occupera ensuite de retirer ce bac non conforme de la circulation.

Sylvie de KERSAUZON : dépôt d'un canapé sur le site de la Bucaille vers l'ancienne morgue

Eric GRAND : qu'en est-il du recrutement d'un nouvel agent pour le service technique ?
M. le maire et Alexandre DURANTE ont reçu quelques candidats et vont finaliser une embauche pour début août.

Cécile POUSSEROT : demande de certains parents d'ouvrir la garderie pré scolaire à 7h et éventuellement de fournir un petit déjeuner aux enfants arrivant de bonne heure
Pascal MICHAUX, lui indique que ce sujet devra faire l'objet d'une étude en commission.

Gérard CHEREAU : la porte de la Chapelle St Sauveur a besoin d'être réparée, elle ne s'ouvre presque plus
Le petit pont de Lesseville présente des fissures sur le parapet et des pierres qui se désolidarisent

Eric DAHYOT : circulation de motos dans le bois de la Bucaille. Il précise que la circulation des engins à moteur est interdite dans les secteurs préservés et demande qu'un rappel soit fait dans la feuille d'infos avant les vacances concernant la réglementation.

Emmanuel COUESNON demande à ses adjoints et conseillers de fournir la date de leurs vacances pour cet été.

Séance levée à 22h20.



Le Maire
Emmanuel COUESNON

